



## Convention casa immobilier

Par **nidjara**, le **07/07/2011** à **15:31**

Bonjour,  
Il y a 15 jours, à la recherche d'un studio sur Paris, je me suis inscrite à l'agence Casa immo. J'ai signé une convention après hésitation et j'ai payé 270€ par CB. La conseillère m'a convaincu en disant : " si vous trouvez vous -même un logement, vous pouvez utiliser votre droit de rétractation qui suivent les 7 jours après signature de la convention.  
En sortant de l'agence je me suis connecté sur leur site mais mes identifiants de connexion ne fonctionnaient pas. J'ai appelé l'agence mais ça ne répondait pas (16h50 samedi après-midi), alors depuis leur site j'ai envoyé un mail pour signaler cela.  
Le même soir j'ai trouvé par un site de particuliers un studio et j'ai signé le bail le lendemain. Le lundi j'ai envoyé un courrier AR pour annuler la convention et réclamer remboursement. Depuis je n'ai pas des nouvelles de l'agence. J'ai tenté d'appeler mais les standardistes ne sont pas courants et le responsable pas disponible.  
Qu'est ce que je peux faire pour être remboursé?  
Merci de votre conseil

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **15:33**

Avez-vous l'AR de votre lettre ?  
Est-ce que les CGV indiquent ce droit de rétractation ?

Par **nidjara**, le **07/07/2011** à **15:38**

*Oui j'ai le bordereau rose. nll n' y a rien[/i>indiqué sur la convention]*